



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

01 Août 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 01 Août 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/ UDHL92/ SHAL N° 2018-95	13.07.2018	Arrêté préfectoral portant avis de classement de la Commission Départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets de création de 250 places de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), placée auprès du préfet des Hauts-de-Seine, réunie le 5 juillet 2018	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté préfectoral DRIHL/UDHL 92/SHAL N° 2018-95 du 13 juillet 2018 portant avis de classement de la Commission Départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets 2018 FJT	5

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

Arrêté préfectoral DRIHL/UDHL 92/SHAL N° 2018-95 du 13 juillet 2018 portant avis de classement de la Commission Départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets de création de 250 places de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), placée auprès du préfet des Hauts-de-Seine, réunie le 5 juillet 2018

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 312.1, L 313-1-1 relatifs à la procédure d'appel à projets, L 313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et les articles R 313-1 à R 313-10-2 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 modifié relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts de Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRIHL-SHAL n°2018-01 du 10 janvier 2018 fixant la composition de la commission de sélection des projets sociaux ou médico-sociaux, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté DRIHL-SHAL n°2018-74 du 9 avril 2018 portant avis d'appel à projets 2018 relatif à la création de 250 places en foyers de jeunes travailleurs (FJT) relevant de la compétence de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et de la directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'avis de la Commission départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets 2018 de création de 250 places de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) est annexé au

présent arrêté sous la forme d'un classement. Cet avis est consultatif. Les décisions d'autorisation des places relèvent de l'autorité du Préfet des Hauts-de-Seine.

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 13 juillet 2018

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

**Annexe à l'arrêté préfectoral DRIHL/UDHL 92/SHAL N° 2018-95 du 13 juillet 2018
portant avis de classement de la Commission Départementale
de sélection dans le cadre de l'appel à projets 2018 FJT**

Dossiers présentés en réponse à l'appel à projets 2018 FJT

Objet : Création de 250 places de FJT

1 dossier a été reçu à la DRIHL – UDHL des Hauts-de-Seine.

Le classement du dossier a été établi par la Commission Départementale de sélection, conformément à l'avis d'appel à projets, lors de sa séance du 5 juillet 2018.

Après examen du dossier, le classement à l'unanimité des membres est le suivant :

N°1 : L'association l'Initiative pour le projet de création d'une résidence sociale – Foyer de Jeunes Travailleurs de 70 places, 3 villa Kreisser, 92 700 COLOMBES, reçoit un avis favorable avec 98 points sur 174, sous réserve d'apporter des éléments complémentaires sur les thèmes de la grille de cotation ayant obtenu la cotation la plus basse (1), avant la date du 11 novembre 2018.

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>